

Moto-Club: MC des Pops de St-Marcellin N° d'épreuve FFM: 313
 E-mail: caillat-jpc@free.fr Date: 7 Mai 2023
 Téléphone: 06 42 22 98 20 Lieu: SAINT VERAND (38)
 Organisateur technique: LOTRAA

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	CRUMIERE Thierry	Licence : 179870
Président du Jury ou Arbitre* -----	POULCIER Liliane	Licence : 248 168
Membre du Jury -----	GAUZZ Pascal	Licence : 079 468
Membre du Jury -----	CAILLAT Jean Pascal	Licence : 031733
Commissaire technique responsable -	ARRAZON Iadovic	Licence : 038083
Responsable du chronométrage -----	PERRET Benedicte	Licence : 263 476

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
125	13		125	
MX 2	15		250	
MX 1	15		450	
QUAD	13		125/250/350/450	

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... *Dr DAUTET*
 Nombre de secouristes *08*
 Hôpital le plus proche .. *SAINTE MARCELLINE*

Nombre d'ambulance(s) *02*
 Temps de trajet (en min) *10*

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
 Nom du site *Pub de S'VERAND*
 Adresse *la Feuilletière 38160 S'VERAND*

Caractéristiques :
 Longueur du circuit *1k 800*
 Largeur minimum de la piste *6 07*
 Largeur de la grille *4 07*
 Longueur de la ligne droite de départ *807*
 Nombre d'OCP* *16*
 *Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :
 Pendant les essais : *44*
 En manche : *44*

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
 Pendant les essais : *30*
 En manche : *30*

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: *7 Janvier 2023*

MOTO-CLUB Des
 Pays De
ST MARCELLIN
 mcsaintmarcellin@free.fr
 TEL : 06 12 22 98 40

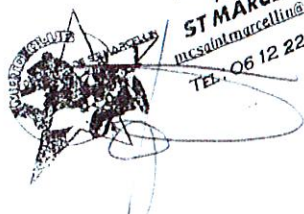
VISA DE LA LIGUE

DATE: **23 JAN. 2023**

LIGUE MOTOCYCLISTE
 AUVERGNE-RHONE-ALPES
 Z.A. 18 Chemin de l'Île-Neuve
 26600 LA ROCHE-DE-GLUN
 Tél : 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE:
 NUMÉRO :



HORAIRES PREVISIONNELS



RÈGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ----- MC Pays de St Marcellin

N° d'affiliation ----- 2741

Lieu ----- 38160 Saint Vérand

N° d'épreuve FFM ----- 313

Date ----- 07 mai 2023

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
16H30	19H30	Contrôles techniques	Samedi 6 mai	
6H30	8H00	Contrôles techniques	Dimanche 7 mai	

HORAIRES PREVISIONNELS



RÈGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ----- MC Pays de St Marcellin

N° d'affiliation ----- 2741

Lieu ----- 38160 Saint Vêrand

N° d'épreuve FFM ----- 313

Date ----- 07 mai 2023

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8H00	8H10	Essais Libres	125	10 mn
8H13	8H23	Essais Libres	MX2 Groupe A	10 mn
8H26	8H36	Essais Libres	MX1	10 mn
8H39	8H49	Essais Libres	MX2 Groupe B	10 mn
8H52	9H02	Essais Libres	QUAD	10 mn
9H05	9H20	Essais Chronométrés	125	15 mn
9H23	9H38	Essais Chronométrés	MX2 Groupe A	15 mn
9H41	9H56	Essais Chronométrés	MX1	15 mn
9H59	10H14	Essais Chronométrés	MX2 Groupe B	15 mn
10H17	10H32	Essais Chronométrés	QUAD	15 mn
11H00	11H20	Manche 1	125	15mn+1T
11H23	11H43	Manche 1	MX2 Groupe A	15mn+1T
11H43	13H40	Repas		
13H40	14H00	Manche 1	MX1	15mn+1T
14H03	14H23	Manche 1	MX2 Groupe B	15mn+1T
14H26	14H51	Manche 1	QUAD	20mn+1T
14H54	15H14	Manche 2	125	15mn+1T
15H14	15H40	Pause	Réfection piste	
15H40	16H00	Manche 2	MX2 Groupe A	15mn+1T
16H03	16H23	Manche 2	MX1	15mn+1T
16H26	16H46	Manche 2	MX2 Groupe B	15mn+1T
16H49	17H14	Manche 2	QUAD	20mn+1T
17H14	17H30	Pause	Réfection piste	
17H30	17H50	Super Finale	Trophée	15mn+1T
17H55	18H15	Remise des Prix	Gérard CAILLAT	
18H20		Fin	Troph. Gérard CAILLAT A l'arrivée de la finale	